

## radiation de l'ecole et inscription sans autorisation??

Par **dorot44**, le **07/02/2009** à **16:16**

Bonjour,

voila, mon mari a radié ma fille de son ancienne ecole dans le finistere, sans mon autorisation, juste en allant voir les gendarmes et en signalant qu'il repartait vivre dans le nord et qu'il prenait ma fille avec.

Avec ce papier, il a ete voir le directeur de l'ecole et a fait sa radiation.

Ensuite il a ete l'inscrire dans une nouvelle ecole dans le nord, toujours sans mon autorisation.

On m'a dit qu'il sera difficile pour moi de reprendre ma fille du fait qu'elle est deja scolarisée

j'aurais voulu savoir ce que je pouvais faire, ce que risque les personnes qui ont radié et inscrit une enfant sans l'autorisation des 2 parents....

merci d'avance  
bonne journée

dorothee

Par **mathou**, le **07/02/2009** à **22:41**

Bonsoir,

De mémoire la radiation et l'inscription d'un enfant dans une école ( française, une école à l'étranger c'est une autre histoire ) est un acte usuel de l'autorité parentale qui peut être accompli par l'un des parents seul. Je vérifierai demain car il est tard, mais en tapant " radiation " ou " inscription " et " autorité parentale " vous trouverez des réponses sur les sites d'établissements scolaires puisqu'il s'agit d'une question fréquente.

Mais je ne suis pas sure de comprendre : êtes-vous séparée de votre mari ? Y a-t-il une décision de justice statuant sur les modalités de l'exercice de l'autorité parentale ? Ou bien il emmène votre enfant de son propre chef en vous laissant ?

Par **Camille**, le **09/02/2009** à **09:36**

Bonjour,

Oui, ce qui est un peu curieux, c'est que vous avez l'air de vous préoccuper uniquement de cette histoire de radiation/inscription, alors que bien évidemment, si votre ex-époux "repartait vivre dans le nord et qu'il prenait [sa] fille avec" et qu'il en avait le droit, il ne pouvait donc pas, à l'évidence, la laisser dans son école d'origine. On imagine mal, dans ce cas, que vous puissiez vous opposer à ce changement d'école qui n'est que la conséquence logique du premier changement.